



# JOURNAL MUNICIPAL

*Mai 2021*

## À l'intérieur :

Page 1 :	Date de la séance du conseil et information municipale
Page 2-4:	<b>Information municipale</b> et avis publics
Page 5-7 :	Camp de jour et rappel de règlement municipal
Page : 8 :	Menu de la cantine



Prendre note que la prochaine séance du Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand sera à huis clos, lundi le 07 juin, à l'hôtel de ville. Les séances peuvent être écoutés dès le lendemain à l'adresse suivante: <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/municipalite/conseil-municipal.html>



*Bonne nouvelle!*  
*Le Resto Mobile Marielle Paquet fait son ouverture jeudi le 27 mai 2021 à St-Léon-le Grand.*

## Heures d'ouverture du bureau municipal :

**Lundi** : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00  
**Mardi** : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00  
**Mercredi** : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00  
**Jedi** : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00  
**Vendredi** : Fermé

## Cueillette des ordures ménagères :

Prenez note du changement d'horaire et de journée pour la cueillette des matières résiduelles dans le calendrier que nous vous avons fait parvenir et conservez-le.



## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Aux personnes intéressées par des demandes de dérogation mineure

Avis public est par la présente, donné par le soussigné que deux demandes pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage a été adressée à l'inspecteur municipal de la municipalité, en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit avant la séance du conseil qui aura lieu à huis clos le 07 juin 2021, à l'hôtel de ville au 8A place de l'église.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du directeur général Jean-Noël Barriault à la même adresse avant ladite séance

Nature et effet des dérogations mineures demandées.

**Le propriétaire de lot 4 452 528, situé au 171 route 195, demande une dérogation pour autoriser l'agrandissement d'un garage de 16 pieds par 24 pieds vers l'arrière, amenant celui-ci à 52 pieds par 24 pieds**

**Le propriétaire de lot 4 452 304, situé au 10 avenue Bérubé, demande une dérogation pour autoriser 3 bâtiments complémentaires au lieu de 2 et à une distance de 1,44 mètres entre deux bâtiments. D'autorisé une distance inférieure à 1.2 mètre de la ligne de lot et des auvents de remises à moins de 0.6 mètre de toute ligne de terrain.**

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, ce douzième jour de mai deux mille vingt et un.

Jean-Noël Barriault, directeur général et secrétaire-trésorier.



**Si vous avez des questions à poser au conseil municipal, vous pouvez les envoyer par écrit par la poste au 8A place de l'Église, G0J 2W0, par courriel [stleongrand@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:stleongrand@mrcmatapedia.qc.ca) ou au bureau, aux heures d'ouverture suivantes :**

Lundi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mardi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Mercredi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00

Jeudi : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Vendredi : fermé

## Information Municipale



Dans le dernier numéro du journal, le directeur général avait répondu à certaines interrogations qui nous avaient été posées par des citoyens de la municipalité.

Aujourd'hui, je vais vous résumer les différentes sources de revenus pour balancer notre budget qui est de 1 567 500.00\$

La première source de revenus provient des taxes foncières et des taxes de services. La taxe foncière est de 608 991.00\$, les services des égouts représentent 102 000.00\$ et celui des matières résiduelles est de 84 000.00\$ et finalement le gouvernement du Québec paie 10 914.00\$ pour l'école primaire et le fédéral paie 1 100.00\$ pour le bureau de poste, pour un total de 807 005.00\$ ce qui représente près de 51.5% du budget.

Le deuxième poste budgétaire en importance est celui des subventions que nous verse le gouvernement du Québec, les principales sont la péréquation 189 200.00\$ et celle pour l'entretien des chemins de 304 352.00\$. A cela s'ajoute celle du partage de la TVQ 8 208.00\$, du remboursement de la dette pour le chemin Nord de la Rivière de 41 970.00\$ et les matières résiduelles 35 000.00\$. Pour cette année nous avons reçu un montant de 20 000.00\$ à titre de contribution due à la covid-19. L'ensemble des subventions représente un peu plus de 38% du budget, soit 598 730.00\$

La troisième partie est celle des services rendus pour 143 765.00\$ dont la principale est le contrat avec le MTQ pour l'entretien hivernal de la 195 qui est de 97 645.00\$.

Finalement un montant de 18 000.00\$ représente les intérêts sur les comptes passés dus, les redevances sur les carrières et sablières et les permis.

J'espère que ces informations sauront mieux vous informer sur la provenance des revenus de la municipalité. Pour plus d'information, vous pouvez me contacter ou contacter le personnel au bureau municipal.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bel été et un déconfinement le plus tôt possible.

Jean-Côme Lévesque, maire.

## **AVIS PUBLIC**

### **CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire du 11 mai 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a adopté le projet de règlement numéro 3LL-2021 modifiant le règlement de lotissement n°228.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi, les citoyens de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand peuvent soumettre, par écrit, leurs commentaires sur ce projet de règlement ayant pour objet :

- D'abroger l'article 2.2.6 du règlement de lotissement prohibant le lotissement de terrains de fortes pentes;
- de spécifier que les dispositions des articles 3.2 et 3.8 concernant la dimension des îlots résidentiels et la longueur maximum des culs-de-sac ne s'appliquent que dans le périmètre d'urbanisation.

Les commentaires doivent être reçus à la municipalité au plus tard le 27 mai 2021 et peuvent être transmis par courriel à l'adresse [stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

**Municipalité de Saint-Léon-le-Grand**  
8-A, place de L'Église C.P. 127  
Saint-Léon-le-Grand (Québec) G0J 2W0

Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et est disponible sur demande par courriel à l'adresse mentionnée précédemment.

Des copies en version papier de ces projets de règlement et de l'illustration des secteurs mentionnés peuvent également être transmises sur demande. Pour ce faire, veuillez communiquer avec la municipalité au (418) 743-2914.

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, CE 2021-05-13

Jean-Noël Barrieault, directeur général et secrétaire-trésorier

Offre d'emploi



# Terrain de jeux 2021

**La Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est à la recherche**  
D'animateurs (rices) pour le terrain de jeux du **28 juin au 6 août 2021**. Tu dois  
retourner aux études à l'automne pour être admissible.  
Vous croyez être notre **perle rare** pour l'un des deux emplois;  
Voici ce qu'on cherche :

## 2 Animateurs (rices) :

- Encadrer et animer un groupe d'enfants lors d'activités
- Veillez à la sécurité des enfants dans le respect des règles sanitaires
- Faire l'horaire et choisir des activités
- Gérer les finances et les inscriptions
- Préparer les lieux pour la journée
- Garder les lieux propres
- Être responsable, autonome, être ponctuel et créatif
- 44h /semaine – 14.00\$/heure pour une période de 06 semaines

Si l'un des deux emplois vous intéresse, veuillez **apporter votre CV** au bureau  
municipal ou par la poste au 8A place de l'église-Saint-Léon-le-Grand-G0J 2W0  
ou par courriel au [stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca) **avant le mercredi 31  
mai 2021**

Vous devez être disponible mercredi le 02 ou 03 juin en soirée pour une  
entrevue.



# ENTRETIEN DES TERRAINS, accotement et talus

La propreté est au cœur des préoccupations de la majorité des citoyens. C'est pourquoi les règlements municipaux en vigueur contiennent des dispositions régissant l'entretien des terrains et les diverses nuisances.

Il est important de souligner que l'ensemble du territoire sous la juridiction de la municipalité est assujéti à ces règlements et que ceux-ci s'appliquent à l'ensemble des personnes physiques ou morales, de droit public ou privé.



Le règlement de zonage stipule, entre autres que :

**« Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de cendre, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de détritux, de fumier, d'animaux morts, de matières fécales ou putréfiables, de rebuts, de pièces de véhicule et de véhicules hors d'usage. »**

Même si vos articles, rebuts ou pièces de véhicule sont présents sur votre propriété depuis des années, sachez qu'il n'y a pas de droits acquis en matière de nuisances et tout ce qui constitue une nuisance est prohibé.

Pour maintenir une qualité de vie et un environnement propre, des inspections à cet effet seront effectuées au cours de l'année afin de voir au respect de la réglementation en vigueur et des sanctions pourront être attribuées en cas de non-respect de cette dernière.

Il en est de même pour les accotements et les talus des chemins car nous avons constaté que plusieurs personnes ont l'habitude de jeter leurs déchets dans les talus.

Il est donc important que tous, nous participions activement à garder notre milieu de vie agréable, attrayant, propre et sécuritaire pour un meilleur voisinage.

**Un message de votre municipalité**

# Ce qu'un propriétaire de chien doit savoir...

## Vous êtes propriétaire ou gardien d'un chien?

- Article 17 : Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou **retenu au moyen d'un dispositif** (attache, laisse, clôture etc) **l'empêchant de sortir du terrain.**
- Article 18 : Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal. Dans un endroit public l'animal doit être **retenu par une laisse d'une longueur maximal de 2 mètres.**
- Article 19 : Tout gardien d'un animal se trouvant dans une rue ou un parc doit **enlever les excréments et les déposer dans un contenant ou un sac.**



## Le Mot vert du mois – « Pas de ménage sur le ménage » - Mai 2021

Bonjour à toutes et tous,

C'est officiel, l'hiver est fini et c'est l'heure du ménage de printemps! Vous aurez alors une grande quantité de matières résiduelles plus difficilement récupérables par la collecte porte-à-porte, soit par leur volume ou leur nature. À cet effet, vos 3 écocentres d'Amqui, Causapscal et Sayabec comme à son habitude sont vos points de dépôt afin de permettre à vos résidus d'être valorisés dans le respect de l'environnement.

Vous pouvez y apporter, de façon non exclusive :

- les matériaux de construction;
- les métaux (aluminium, fer, cuivre, etc.)
- les encombrants (mobiliers, électroménagers, etc);
- les appareils électriques et électroniques;
- les pneus (48 pouces et moins);
- les résidus domestiques dangereux (Peinture, teinture, batteries, etc.);
- les résidus verts tels les branches. Les feuilles et le gazon coupé peuvent être apportés au printemps et à l'automne;
- plus encore!

Afin d'assurer le bon fonctionnement, il est recommandé de trier vos matières avant de les apporter et de bien sécuriser votre chargement afin d'éviter de perdre des morceaux en chemin.

Si vous êtes un résident de La Matapédia, profitez gratuitement de vos 3 écocentres situés aux adresses suivantes :

- **Amqui :**  
32, rang St-Paul
- **Causapscal :**  
305, rue Cartier
- **Sayabec :**  
14, route Rioux

Pour des informations supplémentaires concernant les heures d'ouverture, les matières acceptées et les procédures, visitez le [www.ecositedelamatapedia.ca](http://www.ecositedelamatapedia.ca) ou téléphonez au 418 629-4224.

À bientôt!

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Courriel: [matresi@matapedia.qc.ca](mailto:matresi@matapedia.qc.ca)

Tél. : 418 629-2053, poste 1138



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC de La Matapédia et de La Mitis

Le Resto Mobile Marielle Paquet est fier de vous annoncer son ouverture jeudi le 27 mai 2021 à St-Léon-le Grand.

Les heures d'ouverture sont le jeudi et vendredi de 16h à 19h30 et le samedi et dimanche de 11h à 13h30 et 16h à 19h30 30

Ailes de poulet ..... (5).....	6,25 \$
Bâtonnet de fromage .... (4).....	6,00 \$
Burger suprême .....	6,50 \$
Burger suprême + frites.....	7,75 \$
Burger de poulet.....	5,75 \$
Cheeseburger.....	5,75 \$
Cipaille occasionnel .....	9,00 \$
Clams .....	4,50 \$
Club sandwich 1/2.....	9,75 \$
Club sandwich complet.....	11,75 \$
Club poutine .....	13,75 \$
Frites en sac..... Petite.....	4,00 \$
Frites en sac..... Grande .....	6,00 \$
Frites sauce ..... Petite.....	4,25 \$
Frites sauce ..... Grande .....	6,75 \$
Grill cheese .....	3,50 \$
Grill cheese bacon ou jambon .....	4,50 \$
Guédille ..... Petite.....	4,25 \$
Guédille ..... Grande.....	7,00 \$
Guédille au poulet Petite.....	5,00 \$
Guédille au poulet Grande.....	8,25 \$
Hamburger.....	4,75 \$
Hot chicken.....	9,75 \$
Hot-dog original .....	3,25 \$
Hot-dog géant.....	7,00 \$
Hot-dog géant poutine.....	9,50 \$
Oignons français .....	6,00 \$
Pogo .....	3,25 \$
Spaghetti .....	9,50 \$
Pied d'ours au caramel/chocolat .....	5,75 \$

**Menus enfants :**

- Croquettes + frites + jus ..... 7,25 \$
- Hot-dog + frites + jus ..... 5,75 \$
- Pogo + frites + jus ..... 5,75 \$
- Hamburger + frites + jus ..... 6,50 \$
- Poulet pop corn + frites + jus ..... 6,75 \$

<b>Nos poutines:</b>	Petite	Moyenne	Grande
Poutine régulière:	5,50 \$	7,00 \$	8,25 \$
Poutine extra fromage :	6,75 \$	8,25 \$	9,50 \$
Poutine bacon et saucisse	6,75 \$	8,25 \$	9,50 \$
Poutine italienne	6,75 \$	8,25 \$	9,50 \$
Poutine Steak haché	6,75 \$	8,25 \$	9,50 \$
Poutine méli mélo	6,75 \$	8,25 \$	9,50 \$
Poutine au poulet		(Galvaude)	
	6,75 \$	8,25 \$	9,50 \$
Poutine Tériaki	6,75 \$	8,25 \$	9,50 \$
Poutine poulet pop-corn	Petite.....		6,75 \$
	Moyenne .....		8,25 \$

<b>Nos sous-marins:</b>	6po	10 po
Sous-marin au poulet avec sauce secrète		
.....	8,00 \$	10,00 \$
Sous-marin steak avec sauce secrète		
.....	8,00 \$	10,00 \$
Sous-marin garni		
.....	8,00 \$	10,00 \$
Sous-marin garni poutine		
.....	9,00 \$	11,50 \$

**Pizza non cuite:**

Alldress.....	14 po.....	24,00 \$
Peppéroni fromage .....	14 po.....	21,00 \$
Steak haché /bacon .....	14 po.....	24,00 \$
Extra bacon ou steak haché .....		4,00 \$

**Autres:**

Cup de salade de chou .....	4 oz .....	2,25 \$
.....	7 oz.....	2,75 \$
.....	10 oz.....	4,00 \$
Cup de sauce poutine.....	4 oz .....	1,50 \$
.....	7 oz.....	2,00 \$
.....	10 oz.....	3,00 \$
Plat de poulet pop corn.....	petit.....	6,00 \$
Plat de fromage.....	petit.....	6,00 \$

**Toutes les taxes sont comprises dans le prix.**



Nous sommes fiers de pouvoir vous servir à nouveau cette saison.

Nous vous souhaitons un bon été et surtout, un bon appétit !

**Marielle et Raymond**

